



Syndicat Cgt des Agents de la Métropole Aix Marseille Provence

10 place de la Joliette - Atrium 10.5 Rue des Docks 13002 Marseille
email : cgt.metropole.amp@gmail.com

Marseille, le 29 octobre 2026

Monsieur Nicolas ISNARD
Président de la Métropole Aix Marseille
Provence
Monsieur Domnin RAUSCHER
Directeur Général des Services
Madame Sandra ROSSI
Directrice des Ressources Humaines

Objet : Préavis de grève local à compter du 5 novembre 2026, de 0 h à 24 h, reconductible par périodes successives de 24 heures, pour l'ensemble des personnels de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général des services, Madame la Directrice des ressources humaines,

La situation sociale et les orientations budgétaires annoncées au niveau national comme local font peser des menaces importantes sur le pouvoir d'achat des agents, l'emploi territorial, les conditions de travail et la qualité du service public rendu à la population. La Fédération CGT des Services publics a déposé un préavis national pour le 5 novembre 2026. Le Syndicat CGT des Agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'inscrit dans cette mobilisation et porte également les revendications propres aux personnels métropolitains.

Les agents subissent depuis plusieurs années une dégradation de leur pouvoir d'achat, liée notamment au gel et à l'insuffisante revalorisation du point d'indice, tandis que l'inflation renchérit le coût de la vie. Le manque de reconnaissance, les difficultés de recrutement, la précarité de certains emplois, les sous-effectifs et la surcharge de travail pèsent sur les collectifs de travail et sur la santé et la sécurité des agents.

Dans le même temps, les orientations de maîtrise et de réduction des dépenses publiques, ainsi que les recommandations de la Chambre régionale des comptes évoquées dans le débat local, suscitent des inquiétudes quant à leurs conséquences possibles sur les services publics de proximité, les investissements nécessaires à la transition écologique et sociale, l'emploi territorial et les conditions de travail. Toute réduction de moyens qui empêcherait les services d'assurer leurs missions, aurait également des conséquences pour les habitantes et habitants de la Métropole.

La CGT rappelle que les difficultés budgétaires ne doivent pas se traduire par une nouvelle dégradation des rémunérations, des effectifs, des conditions de travail ou de l'accès au service public. Des choix de financement et de répartition des richesses sont possibles. Nous demandons que les agents et leurs représentants soient entendus et que de véritables négociations soient engagées sur les revendications portées.

Le Syndicat CGT des Agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence dépose donc un préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels métropolitains, titulaires et contractuels, pour la journée du 5 novembre 2026, de 0 h à 24 h. Ce préavis est reconductible par périodes successives de 24

heures, à compter du 5 novembre 2026, afin de permettre aux agents qui le souhaitent de participer aux actions et mobilisations et de faire valoir leurs revendications. Il couvre également les agents dont les horaires de travail chevauchent la période de grève, notamment les services travaillant de nuit.

Nos revendications

- Le dégel et l'augmentation immédiate du point d'indice à 6,50 €, ainsi que des mesures de revalorisation des rémunérations permettant de restaurer le pouvoir d'achat ;
- L'effectivité de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et la revalorisation des filières à prédominance féminine ;
- Un plan de recrutement, de remplacement et de titularisation à la hauteur des besoins des services, afin de lutter contre la précarité, les sous-effectifs et la surcharge de travail ;
- Des moyens budgétaires et humains suffisants pour assurer durablement les missions de service public de la Métropole, préserver les services publics de proximité et répondre aux besoins de la population ;
- Le maintien des investissements locaux essentiels, notamment en matière de transition écologique et sociale, et le refus de mesures d'économies qui dégraderaient les services, l'emploi territorial ou les conditions de travail ;
- L'amélioration des conditions de travail, la protection de la santé et de la sécurité des agents, et la prévention des risques professionnels ;
- Le respect des libertés syndicales, du droit de grève et du droit de manifester, sans pression ni intimidation à l'encontre des agents ou de leurs représentants ;
- L'ouverture de négociations sur les revendications des personnels et, plus largement, sur les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de la jeunesse et de la population, notamment en matière de services publics et d'équipements collectifs.

Le Syndicat CGT des Agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence appelle les personnels à se mobiliser pour défendre leurs rémunérations, leurs conditions de travail, l'emploi public et un service public de qualité, accessible à toutes et tous.

Nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires à la réception et à la prise en compte de ce préavis, et restons disponibles pour toute rencontre ou négociation portant sur les revendications exposées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général des services, Madame la Directrice des ressources humaines, l'expression de nos salutations syndicales.

**Pour le Syndicat CGT des Agents de la
Métropole Aix-Marseille-Provence**
Les co-secrétaires générales
Véronique DOLOT – Dominique MACCARI

